

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/09/2014

Réception par le Prefet : 16/09/2014

Publication : 19/09/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-8-6-4

Séance du vendredi 12 septembre 2014

AMENAGEMENT FONCIER C442 MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE SOPPE LE HAUT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 en date du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le titre II du livre 1^{er} du Code Rural et de la Pêche Maritime,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2010-2-6-7 en date du 5 février 2010 portant constitution de la CCAF de SOPPE-LE-HAUT et n° CP-2011-13-6-5 et CP n° 2012-10-6-6 portant modification de la constitution de la CCAF respectivement en date du 15 décembre 2011 et du 18 octobre 2012,
- VU le courrier du Directeur Départemental des finances publiques du Haut-Rhin en date du 2 juin 2014,
- VU l'arrêté du Président du Conseil Général en date du 8 août 2014,
- VU le courrier de la Chambre régionale d'Agriculture en date du 5 mai 2014,
- VU la délibération du Conseil Municipal de SOPPE-LE-HAUT en date du 4 juillet 2014,
- VU le courriel du Bureau Foncier de THANN en date du 25 juillet 2014,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- prend acte du courrier du Directeur Départemental des finances publiques du Haut-Rhin en date du 2 juin 2014, de l'arrêté du Président du Conseil Général en date du 8 août 2014, du courrier de la Chambre Régionale d'Agriculture en date du 5 mai 2014, de la délibération du Conseil Municipal de SOPPE-LE-HAUT en date du 4 juillet 2014 et du courriel du Bureau Foncier de THANN en date du 25 juillet 2014 par lesquels ces instances et personnes compétentes ont procédé aux désignations qui leur incombaient au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de SOPPE-LE-HAUT suite aux élections municipales de mars 2014 ou au remplacement de tout ou partie des membres dont la désignation relève de leur compétence ;
- décide de modifier la composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de SOPPE-LE-HAUT en conséquence et approuve sa nouvelle composition et son fonctionnement tels que précisés ci-après.

ARTICLE 1^{ER} :

La composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de SOPPE-LE-HAUT est modifiée.

ARTICLE 2 :

La commission est ainsi composée :

* Présidence :

- M. Yves GOBILLON, commissaire enquêteur, titulaire
- M. André HERING, commissaire enquêteur, suppléant

* M. le Maire de SOPPE-LE-HAUT :

- M. Franc DUDT

* Conseillers municipaux désignés par le conseil municipal de SOPPE-LE-HAUT :

- M. Henri STASCHE, titulaire
- M. Benoit SITTER, premier suppléant
- Mme Germaine VILMIN, deuxième suppléant

* Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis élus par le conseil municipal de SOPPE-LE-HAUT :

- MM. Olivier SPIESS, Bernard EGLY et Etienne WALZER, titulaires
- M. Henri DRAXEL, premier suppléant
- M. Daniel WALZER, deuxième suppléant

* Membres exploitants agricoles désignés par la Chambre d'Agriculture :

- MM. Jean-Louis WEISS, Philippe PINGENAT et Jean-Claude WETZEL, titulaires
- MM. Jean KIPPELEN et Christophe GRUND, suppléants

* Membres propriétaires forestiers désignés par le conseil municipal de SOPPE-LE-HAUT :

- MM. Claude BUESSLER et Michel BRUN, titulaires
- Mme Doris KUENEMANN et M. Pascal TREIBER, suppléants

* Membres propriétaires forestiers désignés par la Chambre d'Agriculture :

- MM. André BINDLER et Jean-Pierre VAILLANT, titulaires
- MM. Eugène BLONDE et Louis BRINGEL, suppléants

* Représentant du Président du Conseil Général :

- M. Laurent LERCH, titulaire
- M. Georges WALTER, suppléant

* Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages :

- MM. Daniel RUDLER, Jean-Paul LINDER et Jean-Michel KOLB, titulaires
- MM. Henri AFFHOLDER, Patrick SIMON et Jean-Michel DEYBER, leur suppléant respectif

* Un délégué du directeur départemental des Services Fiscaux :

- M. Rémy HUGUIN

* Fonctionnaires :

- Mme Mireille LUX et M. Thierry SAUTIVET, titulaires
- MM. Samuel AUDINOT et Eric LEVASSEUR, suppléants

* Le juge du Livre Foncier de la commune siège de la commission :

- Mme Céline GREWEY

* Le représentant de l'Office National des Forêts :

- M. Thierry ZIEGLER

* Le représentant du délégué territorial de l'INAO :

- M. Gérard MEYER

A titre consultatif :

* Le représentant de l'administration chargée du contrôle de la réalisation de la 2^e tranche de la branche Est de la Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône :

- M. Jean-Luc STINTZY, chef du Bureau des procédures à la Direction Départementale des territoires

* Le représentant du maître d'ouvrage de la 2^e tranche de la branche Est de la Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône :

- M. Aldo GRAVOTTA

* Le conseiller forestier de la Chambre d'Agriculture :

- M. Daniel WOHLHUTER

* Mission des Grands Equipements du Département :

- M. Philippe WALTER

ARTICLE 3 :

Un agent du service du Conseil Général est chargé du secrétariat de la commission.

ARTICLE 4 :

La commission a son siège à la mairie de SOPPE-LE-HAUT.

ARTICLE 5 :

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, le maire de SOPPE-LE-HAUT et le président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de SOPPE-LE-HAUT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée par voie d'affichage dans la commune concernée pendant quinze jours au moins et publiée au registre des actes administratifs du Conseil Général du Haut-Rhin.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions